

pour transmettre les renseignements demandés par les députés. En ce sens, je suis principalement le porte-parole de la direction de la Société Radio-Canada.

Toutefois, en tant que ce qu'on a appelé le ministre des Affaires culturelles du Canada, je suis chargée d'encourager le plein épanouissement et la plus complète utilisation du talent créateur au pays, que ce soit à l'intérieur de la Société Radio-Canada ou par l'entremise d'autres organismes dits culturels. On entend par là la formulation de vastes lignes de conduite propres à faire naître des réalisations d'ordre créateur dans les cadres de nos moyens de communication, et, en ce qui a trait à la Société Radio-Canada, l'obtention, par l'intervention légitime du gouvernement qui a pour rôle d'attribuer des fonds et de nommer les membres des classes les plus élevées du personnel, des finances indispensables et de l'impulsion voulue afin de favoriser l'épanouissement du talent créateur et productif de la Société Radio-Canada. Le talent doit en fait s'y épanouir, si la Société et, sans doute, le pays en son entier doivent finalement ne pas être les perdants. Comme il est dit au rapport Fowler, même si certains ont trouvé que c'était beaucoup trop simplifier, «La seule chose qui compte vraiment en radiodiffusion c'est le contenu d'un programme; tout le reste n'est que de la régie interne».

Au sujet de la controverse autour du programme «This Hour Has Seven Days», je suis prête à répondre de mon mieux à toutes les questions que le Comité voudra me poser. Quant aux faits mêmes, toutefois, le Comité préférera, je pense, se renseigner auprès des intéressés eux-mêmes qui, si je comprends bien, seront invités à venir témoigner ici.

Il y a cependant un point particulier au sujet duquel, si j'en juge par quelques remarques entendues à la Chambre plus tôt cette semaine, on compte peut-être que j'apporterai des précisions. Je me reporte à ce que j'ai dit devant un autre groupe la fin de semaine dernière. A mon avis, la controverse au sujet du personnel de «Seven Days» n'était que le symptôme d'un malaise plus grand au sein de Radio-Canada, la pointe, pour ainsi dire, d'un iceberg.

Il m'est impossible de croire qu'il s'agissait là d'une déclaration étonnante ou d'une découverte de ma part, ou encore d'une révélation pour quiconque s'intéresse à la radiodiffusion au Canada. J'ai exprimé là une opinion personnelle à laquelle je suis arrivée après des entretiens avec de nombreuses personnes au sein de la Société et à l'extérieur de celle-ci, et à tous les paliers, quant à la situation à Radio-Canada. J'ai eu de nombreux entretiens de cette nature depuis que je suis secrétaire d'État, car j'estime qu'il est de mon devoir de me tenir au courant de ce qui se passe au sein des organismes qui relèvent de ma compétence et au sujet desquels je dois faire rapport au Parlement. Je suis tout à fait convaincue que quiconque a eu des entretiens semblables avec ce genre de personnes en est venu à la même conclusion.

Le problème auquel j'ai fait allusion est traité assez longuement dans le rapport de la Commission Fowler.